

RÈGLEMENT DU CRITERIUM FEDERAL
ECHELON DEPARTEMENTAL
COMITE DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE
SAISON 2014-2015

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Généralités

Le Critérium Fédéral est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les classements pris en compte sont ceux de la saison et de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Les balles ne seront pas fournies par l'organisation.

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 2 : Catégories d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

Article 3 : Classement

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème figurant en annexe 1. Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

Article 4 : Mutations

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Article 5 : Repêchage

En cas de désistement, le joueur descendant ayant obtenu le plus de points critérium lors du dernier tour sera repêché en priorité. Cela entraîne la priorité du repêchage des joueurs descendants. [Le dernier des descendants réguliers ne pourra en aucun cas être repêché...](#)

Article 6 : Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence

Les joueurs qui s'engagent avant la date fixée par l'échelon compétent sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur nombre est fixé par l'échelon compétent.

Article 7 : Abandon

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

Article 8 : Retard

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne s'est pas présenté quinze minutes après l'appel de sa première partie, il est déclaré forfait.

Article 9 : Suspension

Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait.

Il est maintenu (éventuellement en surnombre) dans sa division pour le tour suivant.

Article 10 : Examen des litiges

Dans chaque cas, il appartient à chaque commission sportive compétente de statuer, compte tenu des motifs invoqués et après enquête sur les cas particuliers.

Pour les divisions nationales, le délégué fédéral, ou le responsable de la zone, est habilité à prendre lors de la compétition toutes les décisions qui s'imposent, après avoir pris l'avis du juge-arbitre.

Article 11 : Déroulement sportif

A chaque tour, dans chaque catégorie et dans chaque division, l'épreuve se déroule de la manière suivante :

- poules de 3, 4, 5 ou 6 joueurs ;
- tableau à élimination directe avec placement dans le tableau en fonction de la place acquise dans la poule et classement intégral.

Article 12 : Placement des joueurs

Dans tous les cas, le placement des joueurs doit respecter l'article 14 des règles applicables à toutes les compétitions. Les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places) excepté pour le premier tour où les joueurs sont placés en tenant compte des résultats de la saison précédente ; si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

NB : Les liens entre joueurs (parenté, même club ou entente) sont PRIORITAIRES sur les résultats du tour précédent.

Article 13 : Forfaits et abandons

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de cette division pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

b) Dans le cas d'un deuxième forfait consécutif ou non, survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison en cours.

c) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

d) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduit automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

e) Tout joueur déclaré forfait excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

f) Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Article 14 : Organisation sportive

Le déroulement sportif des quatre tours des divisions départementales, les montées et les descentes entre chaque tour, les modalités de constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante sont définies par le comité directeur du Comité Départemental de Vaucluse.

L'échelon Vaucluse organisera 5 tableaux messieurs pour cette compétition :

- Tableau Seniors
- Tableau - 18 ans
- Tableau - 15 ans
- Tableau - 13 ans
- Tableau - 11 ans

Un tableau supplémentaire (Tableau -9 ans) pourra être ajouté en fonction du nombre d'inscrits dans cette catégorie.

Le nombre de divisions de chaque tableau sera défini par le responsable de la commission critérium du CD84 en fonction du nombre d'inscrits dans chaque catégorie.

14.1 Déroulement sportif

Dans chaque division, le juge arbitre aura le choix concernant la mise en tableau : il pourra soit adopter la formule D1, soit la formule D2 (voir annexe 2).

La première division de chaque tableau sera en priorité composée de 16 joueurs.

La formule de compétition est la suivante : 4 poules de 4 joueurs suivies d'un tableau de 16 avec classement intégral

- Les 1^{ers} de poule sont en ¼ de finale
- Barrages 2^{ème} & 3^{ème} de poule. Les vainqueurs sont en ¼ de finale. Les perdants jouent les places de 9 à 16
- Les 4^{ème} de poule jouent les places de 9 à 16 avec les perdants des barrages 2^{ème} & 3^{ème} de poule

Les formules des divisions suivantes seront composées en fonction du nombre d'inscrits :

1 à 4 joueurs : la première division passe sur une formule 17 à 20 joueurs (voir ci-dessous)

5 à 7 joueurs : poule unique, le classement final est celui déterminé par les résultats des parties de la poule

8 joueurs : 2 poules de 4 joueurs suivies d'un tableau de 8 avec classement intégral

- Les 1^{ers} de poule sont en ½ finale
- Barrages 2^{ème} & 3^{ème} de poule. Les vainqueurs sont en ½ finale. Les perdants jouent les places de 5 à 8
- Les 4^{ème} de poule jouent les places 5 à 8 avec les perdants des barrages 2^{ème} & 3^{ème} de poule

9 ou 10 joueurs : 2 poules de 5 joueurs suivies d'un tableau de 12 avec classement intégral

- Les 1^{ers} de poule sont en ½ finale
- Barrages 2^{ème} & 3^{ème} de poule. Les vainqueurs sont en ½ finale. Les perdants jouent les places de 5 à 6
- Barrages 4^{ème} & 5^{ème} de poule. Les vainqueurs jouent les places 7 à 8. Les perdants jouent les places 9 à 10

11 joueurs : 2 poules de 6 joueurs suivies d'un tableau de 12 avec classement intégral

- Les 1^{ers} de poule sont en ½ finale
- Barrages 2^{ème} & 3^{ème} de poule
- Barrages 4^{ème} & 5^{ème} de poule. Les vainqueurs jouent les places 7 à 8. Les perdants jouent les places 9 à 10
- Le 6^o de la poule de 6 joueurs est classé 11^{ème}

12 joueurs : 4 poules de 3 joueurs suivies d'un tableau de 12 avec classement intégral

- Les 1^{ers} de poule sont en ¼ de finale
- Barrages 2^{ème} & 3^{ème} de poule. Les vainqueurs sont en ¼ de finale. Les perdants jouent les places 9 à 12

13 à 16 joueurs : 4 poules de 4 joueurs suivies d'un tableau de 16 avec classement intégral

- Les 1^{ers} de poule sont en ¼ de finale
- Barrages 2^{ème} & 3^{ème} de poule. Les vainqueurs sont en ¼ de finale. Les perdants jouent les places 9 à 16
- Les 4^{ème} de poule jouent les places 9 à 16 avec les perdants des barrages

17 à 20 joueurs : 4 poules de 5 joueurs suivies d'un tableau de 32 avec classement intégral

- Les 1^{ers} de poule sont en ¼ de finale
- Barrages 2^{ème} & 3^{ème} de poule. Les vainqueurs sont en ¼ de finale. Les perdants jouent les places 9 à 12
- Barrages 4^{ème} & 5^{ème} de poule. Les vainqueurs jouent les places 13 à 16. Les perdants jouent les places 17 à 20

14.2 Première participation ou reprise d'activité

Le nombre d'intégration de nouveaux inscrits est fixée à 4 joueurs (environ 25%) par tableau et par tour de critérium. Ces nouveaux inscrits seront pris dans l'ordre du dernier classement national officiel diffusé.

14.3 Montées descentes

- ♦ Il y aura 4 montées entre chaque division départementale.
- ♦ Il y aura 3 descentes entre chaque division départementales.
- ♦ Il pourra y avoir plus de descentes : ces descentes dépendront des descentes de l'échelon régional à l'échelon départemental, ainsi que des nouvelles inscriptions.
- ♦ Concernant les repêchages, les joueurs ayant marqué le plus de point critérium lors du tour précédent seront repêchés en priorité : les joueurs descendant seront donc les premiers à être repêchés. Un joueur descendant d'une division pour cause de forfait ne sera donc pas repêché. [Le dernier des descendants réguliers ne sera en aucun cas repêché.](#)

14.4 Forfaits et Abandons

- ◆ La date limite des annonces de forfait est fixée au jeudi soir (20H00) précédant l'épreuve
- ◆ Pour les forfaits, application de l'article 20 chapitre III, Titre III des règlements fédéraux
- ◆ Pour les abandons, application de l'article 8 chapitre I, Titre III des règlements fédéraux
- ◆ Une pénalité financière de 10€ sera appliquée pour tout forfait annoncé en retard (du jeudi 20H au début de la compétition). Si ce forfait annoncé en retard est excusé (justificatif), aucune pénalité financière ne sera appliquée.
- ◆ Une pénalité financière de 20€ sera due pour tout forfait non annoncé, peu importe si un justificatif est fourni.
- ◆ Une pénalité financière de 15€ sera due pour tout abandon non annoncé au juge-arbitre durant une compétition.

14.5 Arbitrage

Les joueurs et joueuses sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve. En cas de refus le joueur (ou la joueuse) sera considéré comme abandonnant la compétition. S'il refuse d'arbitrer une partie de poule, il sera considéré comme perdant de toutes ses parties de poule qu'il lui reste à jouer, il ne disputera pas le tableau et marquera 0 points pour le tour concerné. S'il refuse d'arbitrer une partie comptant pour le tableau, il sera considéré perdant de toutes les parties qu'il lui reste à jouer. La sanction sera prise par le Juge Arbitre après un 3° appel. Les joueurs ou joueuses doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils ou qu'elles n'ont plus de partie à arbitrer.

14.6 Constitution des divisions départementales au 1° tour

Dans chaque catégorie, la constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante est définie par la commission sportive départementale. Les tableaux sont constitués à partir des résultats de la saison précédente dans l'ordre des points CF. Plus [4 intégrations](#) aux points licence, si besoin.

Article 15 : Responsable de l'épreuve

Monsieur RAOUL Etienne
16 avenue de la Synagogue – 84000 AVIGNON
06.03.27.11.32
cd84.criterium@free.fr

Annexe 1 : Barème

Prendre la colonne horizontale correspondant au nombre de joueurs prévus (et non pas le nombre de ceux qui ont joué réellement) dans le groupe : Tableau 1.

Tableau 1 - Points acquis

Nationales 1

Place	1	2	3-4	5-8	9-16	17-32	33-64	65-128	>128
	2560	1280	640	320	160	40	20	10	5

Lorsque certaines places de poule ne sont pas qualificatives pour un tableau, les joueurs concernés classés à une même place dans les poules marquent le même nombre de points. Ce nombre correspond :

- pour la première place de poule non qualificative aux points attribués à la tranche des places situées après celle utilisée pour les derniers joueurs du tableau ;
- pour la deuxième place de poule non qualificative aux points attribués à la tranche des places situées après celle utilisée pour la première place de poule non qualificative ;
- etc.

Si les points indiqués dans le tableau ne permettent plus d'attribuer des points différents pour des places non qualificatives distinctes, un écart d'un point devra être appliqué.

Annexe 2 : Formules possibles pour le déroulement sportif

A - Groupe de 48 joueurs (8 poules de 6)

Dans chacune des huit poules de six, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 6 dans chaque poule.

A l'issue des poules, les joueurs, classés de 1 à 3, sont placés dans un tableau de 32 en respectant l'article 17.4 du titre I.

Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale ; l'échelon compétent peut organiser tout ou partie des rencontres de classement.

A1 - Tableau final pour les quatrièmes et cinquièmes de poule

Les joueurs classés quatrièmes et cinquièmes se rencontrent dans un tableau de 16 de la manière suivante :

- les quatrièmes de poule, par tirage au sort intégral, aux numéros 1 à 8 ;
- les cinquièmes de poule, par tirage au sort, aux numéros 9 à 16 dans le demi-tableau opposé de leurs quatrièmes respectifs.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

L'échelon compétent peut organiser tout ou partie des rencontres de classement.

Les sixièmes de poule ne disputent plus de parties.

A2 - Tableau final pour les quatrièmes, cinquièmes et sixièmes de poule

A l'issue des poules, les joueurs, classés de 4 à 6, sont placés dans un tableau de 32 de la manière suivante :

- les quatrièmes de chaque poule par tirage au sort, aux numéros 1 à 8 ;
- les cinquièmes de chaque poule, par tirage au sort intégral, aux numéros 9 à 16 dans l'autre demi-tableau de leurs quatrièmes respectifs,

- les sixièmes de chaque poule, par tirage au sort, aux numéros 17 à 24 dans le même demi-tableau que leurs cinquièmes de poule, mais dans le quart opposé,

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale ; l'échelon compétent peut organiser tout ou partie des rencontres de classement.

B - Groupe de 32 joueurs (8 poules de 4)

Dans chacune des huit poules de quatre composant cette division, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule.

B1 - Placement dans le tableau final prédéterminé

Grille de placement des joueurs et joueuses dans le tableau de 32 à simple KO

Classement	Poules							
	A	B	C	D	E	F	G	H
1 ^{er}	1	2	3	4	5	6	7	8
2 ^{er}	15	16	13	14	11	12	9	10
3 ^{er}	19	20	17	18	23	24	21	22
4 ^{er}	29	30	31	32	25	26	27	28

A l'issue des poules il est attribué la lettre A à la poule 1, la lettre B à la poule 2 et les lettres C, D, E, F, G et H aux autres poules par tirage au sort intégral.

Les joueurs classés de 1 à 3 sont alors placés dans un tableau de 32 de la manière suivante :

- les premiers de chaque poule sont placés aux numéros 1 à 8 d'après la grille.
- les deuxièmes de chaque poule sont placés aux numéros 9 à 16 d'après la grille.
- les troisièmes de chaque poule sont placés aux numéros 17 à 24 d'après la grille.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

Les perdants du premier tour et les quatrièmes de poules sont placés dans un tableau de classement de la manière suivante :

- les perdants du premier tour aux numéros dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce premier tour.

- les quatrièmes de poule aux numéros 25 à 32 d'après la grille.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

L'échelon compétent peut organiser tout ou partie des rencontres de classement.

(Exemple : de la 9^e place à la 16^e place, de la 21^e à la 24^e place, de la 25^e place à la 32^e place).

B2 - Placement dans le tableau final par tirage au sort

A l'issue des poules, les joueurs classés de 1 à 3 sont placés dans un tableau de 32 en respectant l'article 17.4 du titre I.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

Les perdants du premier tour et les quatrièmes de poules sont placés dans un tableau de 16 de la manière suivante :

- les perdants du premier tour aux numéros 1 à 8 dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce premier tour ;
- les quatrièmes de poule par tirage au sort, aux numéros 9 à 16 dans le demi-tableau opposé de leurs troisièmes respectifs.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

L'échelon compétent peut organiser tout ou partie des rencontres de classement. (Exemple : de la 9^e place à la 16^e place, de la 21^e à la 24^e place, de la 25^e place à la 32^e place).

C - Groupe de 24 joueurs (4 poules de 6)

Dans chacune des quatre poules de six composant cette division, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 6 dans chaque poule.

A l'issue des poules, les joueurs, classés de 1 à 3, sont placés dans un tableau de 16 en respectant l'article 17.4 du titre I.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

Les joueurs classés quatrièmes et cinquièmes sont placés dans un tableau de 8 de la manière suivante :

- les quatrièmes de chaque poule, par tirage au sort intégral, aux numéros de 1 à 4 ;
- les cinquièmes de chaque poule, par tirage au sort, aux numéros 5 à 8 dans l'autre demi-tableau de leurs quatrièmes respectifs.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

L'échelon compétent peut organiser tout ou partie des rencontres de classement.

(Exemple : de la 9^e place à la 16^e place, de la 21^e à la 24^e place).

D - Groupe de 16 joueurs (4 poules de 4)

Dans chacune des quatre poules de quatre composant cette division, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule.

D1 - Placement dans le tableau final prédéterminé.

Grille de placement des joueurs et joueuses dans le tableau de 16 à simple KO.

Classement	Poules			
	A	B	C	D
1 ^{er}	1	2	3	4
2 ^e	7	8	5	6
3 ^e	11	12	9	10
4 ^e	13	14	15	16

A l'issue des poules il est attribué la lettre A à la poule 1, la lettre B à la poule 2 et les lettres C et D aux autres poules par tirage au sort intégral.

Les joueurs classés de 1 à 3 sont alors placés dans un tableau de 16 de la manière suivante :

- les premiers de chaque poule sont placés aux numéros 1 à 4 d'après la grille ;
- les deuxièmes de chaque poule sont placés aux numéros 5 à 8 d'après la grille ;
- les troisièmes de chaque poule sont placés aux numéros 9 à 12 d'après la grille.

Ce tableau se déroule jusqu'à la finale par élimination directe.

Les perdants du premier tour et les quatrièmes de poules sont placés dans un tableau de classement de la manière suivante :

- les perdants du premier tour aux numéros dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce premier tour ;
- les quatrièmes de poule aux numéros 13 à 16 d'après la grille.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

L'échelon compétent peut organiser tout ou partie des rencontres de classement.

(Exemple : de la 9^e place à la 16^e place).

D2 - Placement dans le tableau final par tirage au sort

A l'issue des poules, les joueurs classés de 1 à 3 sont placés dans un tableau de 16 en respectant l'article 17.4 du titre I.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

Les perdants du premier tour et les quatrièmes de poules sont placés dans un tableau de 8 de la manière suivante :

- les perdants du premier tour aux numéros 1 à 4 dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce premier tour ;
- les quatrièmes de poule par tirage au sort, aux numéros 5 à 8 dans le demi-tableau opposé de leurs troisièmes respectifs.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

L'échelon compétent peut organiser tout ou partie des rencontres de classement.

(Exemple : de la 9^e place à la 16^e place).

D3 - Placement dans le tableau final par tirage au sort

A l'issue des poules, les joueurs classés premiers et deuxièmes sont placés dans un tableau de 8 en respectant l'article 17.3 du titre I.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

A l'issue des poules, les joueurs classés troisièmes et quatrièmes sont placés dans un tableau de 8 de la manière suivante :

- les troisièmes de chaque poule, par tirage au sort intégral, aux numéros 1 à 4 ;
- les quatrièmes de chaque poule, par tirage au sort intégral, aux numéros 5 à 8 dans l'autre demi-tableau de leurs troisièmes respectifs.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

L'échelon compétent peut organiser tout ou partie des rencontres de classement.

E - Groupe de une ou plusieurs poules de 6 joueurs

Tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 6 ; dans le cas de deux poules, les premiers de chaque poule se rencontrent pour les places 1 et 2, les deuxièmes de chaque poule se rencontrent pour les troisième et quatrième places et ainsi de suite jusqu'au sixième pour les places 11 et 12.